

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 JUIN 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la Convocation : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021

L'an deux mil vingt et un et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-045 : Décision modificative n°1 du budget de la commune

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2021-021 du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget de la commune 2021 afin d'intégrer dans les comptes d'une part, la somme allouée par le Département dans le cadre de sa délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune pour les travaux de voirie d'aménagement du centre-bourg et l'intégration en recettes et en dépenses de la somme prévue au protocole transactionnel relatif à la pose des brise-soleil de l'école.

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 4581 : + 37 500
Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 2315 : - 17 000
Chapitre 61/ 2135 bâtiments scolaires : + 32 000

Section d'investissement- Recette :

Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 4582 : 37 500
Chapitre 61/ 1328 : + 15 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 4581 : + 37 500
Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 2315 : - 17 000
Chapitre 61/ 2135 bâtiments scolaires : + 32 000

Section d'investissement- Recette :

Chapitre 87/ Aménagement centre bourg article 4582 : 37 500

Chapitre 61/ 1328 : + 15 000

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS,

Maire